
Assemblée des États parties

Distr. générale
9 juillet 2004
FRANÇAIS
Original: anglais

Troisième session

La Haye
6-10 Septembre 2004

Rapport sur les mesures prises par le Greffier en ce qui concerne la défense, la participation des victimes et le processus de consultation (établi en application du paragraphe 4 de la déclaration faite par le Coordonnateur pour les questions relatives à la création d'un barreau pénal international)

I. Questions institutionnelles

1. Les consultations menées avec la profession ont été bien au-delà du mandat défini au paragraphe 3 de la règle 20 et d'autres actions concernant la justice internationale. Elles ont permis d'aborder un large éventail de questions relatives à l'exercice des professions juridiques. Des consultations ont eu lieu avec des représentants de barreaux locaux, nationaux et internationaux ou des associations d'avocats, ainsi qu'avec des experts à titre individuel. Tous les systèmes juridiques et toutes les régions du monde étaient représentés. Le point de vue des associations de femmes juristes a également été recueilli.

2. Les principales étapes du processus ont été les suivantes:

- a) Les experts consultés ont été invités à présenter des observations sur les questions d'éthique et d'aide judiciaire. Dix associations internationales du monde entier ont été consultées; six d'entre elles ont répondu.
- b) Un questionnaire concernant les aspects éthiques et l'aide judiciaire a été rédigé et envoyé à 59 experts représentant tous les systèmes juridiques et différentes régions du monde qui avaient été désignés par des associations ou qui étaient reconnus par le Greffe comme ayant une compétence particulière dans ces domaines. Le greffe a reçu 17 réponses, l'une ayant été préparée collectivement par certains experts consultés dans le cadre du Barreau pénal international.
- c) Le premier séminaire sur le thème de la Défense a été organisé. Il a réuni 44 participants provenant du monde entier qui ont débattu pendant deux jours de diverses questions, notamment le projet de Code de conduite professionnelle des conseils, la possibilité de mettre en place un Bureau du conseil public pour la Défense et l'organisation au sein du Greffe des activités liées à la Défense.
- d) Des consultations générales sur le troisième projet de Code de conduite professionnelle ont eu lieu entre décembre 2003 et février 2004. Le projet a été transmis au Procureur,

aux Etats parties, à 81 associations et experts, ainsi qu'aux tribunaux spéciaux. Le Greffe a reçu 41 réponses, qui permettront de le modifier en profondeur.

- e) Le deuxième séminaire sur le thème de la Défense a eu lieu en mai 2004. Il a concentré ses travaux sur le projet de régime d'aide judiciaire préparé par le Greffe.
- f) Les discussions sur le projet de Code de conduite professionnelle des conseils se sont achevées en mai 2004 par un accord général sur son contenu.
- g) Des demandes de renseignements ont été transmises aux barreaux des Etats parties concernant les obligations professionnelles attachées à l'exercice de la profession d'avocat et les systèmes nationaux d'aide judiciaire (en cours).
- h) Des rencontres ont eu lieu dans des institutions nationales, notamment au Royaume-Uni (General Council of the Bar, Legal Services Commission, Public Defender Service, Office for the Supervision of Solicitors, Solicitors Disciplinary Tribunal, Independent Police Complaints Commission, Centrex, Metropolitan Police Service, Directorate of Professional Standards) et en Belgique (Police Fédérale, Direction Générale de l'Appui opérationnel, Direction de la Collaboration Policière Opérationnelle Internationale, Commission SIRENE, Comité permanent de contrôle des services de police, Inspection Générale de la Police Fédérale et de la Police Locale), pour étudier différentes approches en matière d'aide judiciaire, de respect de l'éthique professionnelle et d'organisation des services de police et d'enquêteurs judiciaires.
- i) Des contacts permanents ont été établis avec des associations internationales (Barreau pénal international, Union ibéro-américaine de barreaux, Fédération des barreaux d'Europe, Fédération internationale des femmes de carrière juridique, etc.).

II. Elaboration du Code de conduite professionnelle des conseils et autres activités normatives

3. Conformément à la règle 8, le Greffier a communiqué à la Présidence un projet de Code de conduite professionnelle des conseils plaidant devant la Cour. Lors de l'élaboration du projet, la démarche suivante a été adoptée:

- a) En janvier 2003, il a été demandé à dix associations internationales de se prononcer sur cette question.
- b) Le premier projet, fondé sur l'expérience des tribunaux spéciaux, les projets soumis par l'Association internationale des avocats de la défense et le Barreau pénal international et sur les recherches comparatives effectuées par le Greffe, a été soumis aux juges en juin 2003.
- c) Un deuxième projet intégrant les observations des juges et le résultat des consultations pertinentes a été rendu public en décembre 2003 et communiqué aux Etats parties.
- d) La troisième version du projet a été transmise en avril 2004. Les dernières consultations ont lieu le 13 mai, date à laquelle tous les participants sont parvenus à un accord final sur le contenu du Code.

4. Le Greffe a participé à la rédaction et à l'examen du Règlement de la Cour, notamment des chapitres relatifs à la Défense et à la participation des victimes.

5. Le projet de Règlement soumis par le Greffe comprend des dispositions pertinentes en ce qui concerne la participation à la procédure des conseils de la Défense et de la représentation légale des victimes.

III. Établissement de la liste de conseils et autres activités administratives

6. Une liste de conseils a été établie. À l'heure actuelle, 48 avocats ont manifesté leur intention d'en faire partie. Ces candidatures sont actuellement examinées à la lumière du Règlement de procédure et de preuve et du Règlement de la Cour.

7. D'autres listes ont été établies en vue de mettre à disposition des équipes de défenseurs des assistants, des experts et des enquêteurs qualifiés.

8. Les procédures administratives ainsi que leurs différentes modalités d'application dans la pratique ont été mises au point.

9. Des contacts ont été établis en vue de conclure des arrangements pratiques avec les différentes associations d'avocats, notamment dans les pays au sujet desquels une situation a été renvoyée au Procureur. Ces associations peuvent être extrêmement utiles, notamment dans le cas où un avocat commis d'office doit collaborer avec le Bureau du conseil public pour la Défense créé aux termes du Règlement provisoire de la Cour.

IV. Mise en place d'un régime d'aide judiciaire

Un projet de système de paiement de l'aide judiciaire a été présenté et discuté lors du deuxième séminaire sur les questions de Défense. Il est en cours d'examen. Ce projet, qui a pour principal objectif de garantir une défense de qualité en tenant compte des contraintes budgétaires de la Cour, a été utilisé dans le cadre de l'élaboration du projet de budget-programme pour 2005 et a fait l'objet d'un rapport soumis au Comité du Budget et des Finances.

Annexe**PAYS/ORGANISATION DES EXPERTS
CONSULTÉS À TITRE INDIVIDUEL**

PAYS/ORGANISATION
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Brésil
Cambodge
Cameroun
Canada
Colombie
Croatie
République tchèque
République démocratique du Congo
France
Allemagne
Guinée
Kenya
Mauritanie
Mexique
Maroc
Pays-Bas
Pérou
République de Corée
Sénégal
Serbie-Monténégro
Espagne
Suède
Royaume-Uni
Etats-Unis d'Amérique
Nations Unies

LISTE DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES CONSULTÉES

Amnesty International
Association des conseils de la défense – TPIR (ADAD ICTR)
Association des conseils de la défense – TPIY (ADC-ICTY)
Council of the Bars and Law Societies of the European Union/Conseil des barreaux de l'Union européenne
European Criminal Bar Association
Fédération des barreaux d'Europe
Fédération internationale des femmes de carrière juridique
Fédération internationale d'«Avocats sans Frontières»
Human Rights Watch
Inter-American Bar Association
Association internationale des jeunes avocats
Association internationale du Barreau
Commission internationale des juristes
Barreau pénal international
Fédération internationale des droits de l'homme
LAWASIA
Lawyers Committee for Human Rights/Human Rights First
Coalition pour la CPI
Pan-African Lawyers Association
Union des avocats européens
Unión Iberoamericana de Colegios y Agrupaciones de Abogados
Union internationale des avocats

--- 0 ---

